

Présentation du budget CPAS 2020

Le budget est un acte de prévision et d'autorisation qui traduit en chiffres la vie courante du CPAS.

Le budget comprend l'estimation précise de toutes les recettes et dépenses susceptibles d'être effectuées dans le courant de l'exercice financier 2020.

La confection du budget restera toujours un exercice difficile et périlleux, voire même frustrant.

Prudence et réalisme ont été les maîtres mots pour la confection de ce budget, tout en ayant conscience qu'il y a une part d'incertitudes liées aux aléas de l'année qui vient.

C'est aussi un budget vérité qui doit intégrer l'évolution croissante de la pauvreté, y compris dans nos zones rurales. La commune de Wellin n'y échappe pas. Deux facteurs essentiels déterminent la situation budgétaire du CPAS :

- L'augmentation sensible des revenus d'intégration sociale
- L'augmentation des demandes d'aides sociales.

Afin d'équilibrer ce budget, le CPAS a dû avoir recours au fonds de réserve à concurrence de 60.000€ et utiliser un boni présumé à concurrence de 20.885,61€.

Cet effort initié par le CPAS permet de diminuer l'intervention communale qui serait de 502 473,49 €.

Un effort a été réalisé pour compresser au maximum les dépenses de fonctionnement et de personnel. Nous continuons à optimiser les subsides que ce soit au niveau des points APE, du Maribel, du fonds Énergie et de l'ILA.

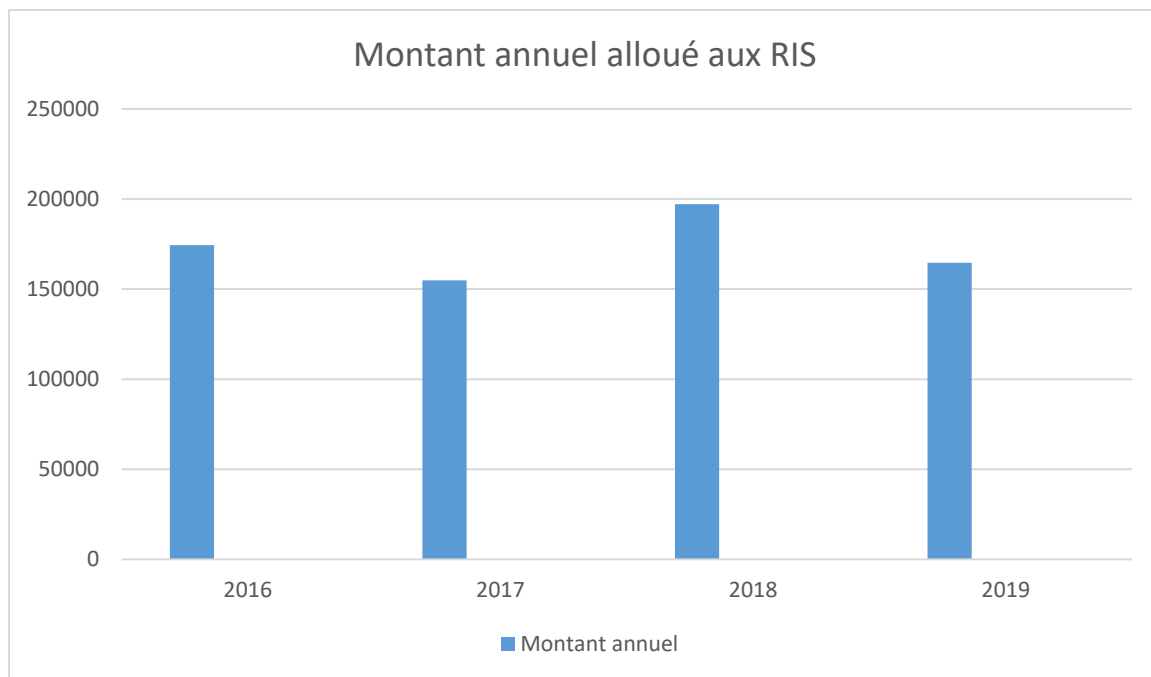
La réinsertion par le travail fait partie des missions du CPAS. Actuellement, 4 personnes sont à disposition des pouvoirs publics : 3 à la commune de Wellin et une à l'hôpital de Dinant. Aucune rétrocession n'est demandée à la commune ; ce qui ne nous permet pas d'avoir une recette supplémentaire. Nous avons aussi prévu une recette de loyers des appartements Belfius à partir de juin 2020 en espérant que les travaux seront terminés.

Le budget initial du CPAS à l'ordinaire est de 1.240.075,72€ pour les dépenses qui se ventilent de cette façon.

- Les dépenses du personnel représentent 457.834,51€ soit 36,92%
- Les dépenses de fonctionnement représentent 118.728,45€ soit 9,57%
- Les dépenses de transfert représentent 638.928,42€ soit 51,52%
- Les dépenses de dettes représentent 24.584,34€ soit 1,99%

Au niveau des recettes, le montant s'élève à 1.240.075,72€ qui se ventile en :

- Prestation pour 35.685€ soit 2%
- Transfert pour 620.831,62€ soit 92% + intervention communale de 502.473,49€
- Dettes pour 200€ soit 0,20%
- Exercices antérieurs pour 20.885,61€ soit 1,5% = le résultat présumé
- Prélèvements pour 60.000€ soit 4,3%



En 2016 : Moyenne de 20 RIS pour un montant de 174.350,66€

En 2017 : Moyenne de 19 RIS pour un montant de 154.905,39€

En 2018 : Moyenne de 25 RIS pour un montant de 197.140,89€

En 2019 : Moyenne de 27 RIS pour un montant de 164.550,67€ au 30 novembre 2019.